lettre recommandée d'avocat

Par romana

Bonjour,
J'ai reçu fin juillet un une lettre en recommandée avec AR exposant le litige que mr ne veut plus payer ma rente compensatoire et me demandant de prendre contact avec un de ses confrère. Faut-il attendre l'assignation car je pense que c'est plus par intimidation ou prendre contact avec un avocat.
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Si vous êtes ouverte à la négociation, il vaut mieux vous faire accompagner d'un avocat.

Sinon, en l'absence de procédure judiciaire, ce n'est pas la peine de prendre un avocat. Si votre ancien mari ne peut plus payer, il lui appartient de saisir le JAF pour demander la révision de la prestation compensatoire.

Par romana

Bonjour,
Donc j attends qu il fasse une procédure au tribunal sachant qu'il a une grosse retraite et moi pas et qu'il a déjà été débouté en 2018. Bien sûr que je prendrai un avocat pour me défendre mais je peux attendre de recevoir l'assignation au tribunal (si il l'a fait) plutôt que de prendre rv chez un avocat maintenant.
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour
Oui c'est à lui de saisir le tribunal.
D'ici là vous pourrez l'obliger à payer en missionnant un huissier.